



LE PARCOURS DE FORMATION

BAFA

1ère étape

Session de formation générale (8 jours minimum)

Permet d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour encadrer un groupe d'enfants.

2ème étape

Stage pratique (14 jours effectifs minimum)

Permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation. Ce stage est à effectuer dans un Accueil Collectif de Mineurs habilité par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

3ème étape

Session d'approfondissement (6 jours minimum)

Permet de découvrir et d'approfondir une thématique que tu as choisie. C'est également l'occasion d'acquérir, « d'actualiser » de nouvelles connaissances et compétences et de prendre du recul par rapport à votre stage pratique.

Ou Session de qualification (8 jours minimum)

Permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé. C'est une qualification nécessaire pour encadrer les activités voile, canoë-kayak et les activités motocyclistes ou baignades.

À l'issue de chaque stage une appréciation est portée sur l'aptitude du candidat à s'approprier et mener à bien les missions de l'animateur. C'est ensuite un jury départemental qui examine le parcours, délibère et délivre le brevet.

À savoir !

Vous avez 30 mois pour suivre l'intégralité de la formation. Il ne peut pas s'écouler plus de 18 mois entre la formation générale et le stage pratique.

Le BAFA au GPAS Bretagne

Le GPAS Bretagne est une association loi 1901, créée en 1980, agréée d'éducation populaire. L'association travaille avec un réseau associatif d'Accueil Collectifs de Mineurs, chaque GPAS, situé à Rennes, à Brest et au Val d'Ille-Aubigné propose des loisirs quotidiens aux enfants et aux jeunes issus de milieux rural et urbain.

Le GPAS pratique la pédagogie sociale, elle oriente ses actions vers une ouverture sur le monde et une meilleure connaissance de la société contemporaine (arts, culture, sport, environnement, etc.)

Le BAFA tient une place importante au GPAS, depuis plus de 30 ans nous pensons que l'animation volontaire est un vecteur d'émancipation, d'ouverture au monde et un levier de l'éducation populaire. Nous pensons que chaque pédagogue, qu'il soit parent, animateur, éducateur ou tout simplement citoyen impliqué dans la vie de sa commune, de son quartier, a sur l'enfant un projet éducatif qui se réfère consciemment ou non à un projet de société.

BAFA

Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur



GPAS
BRETAGNE

GPAS Bretagne

Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale Bretagne

2 rue Père Ricard 29200 Brest

formation@gpas.fr | www.bretagne-bafa.fr | www.gpas.fr

Facebook : GPAS BAFA

Qu'est que le BAFA ?

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est une formation validée par un brevet délivré par le Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports.

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en Accueil Collectif de Mineurs, en séjours ou sur des temps périscolaires.

Cette formation va vous préparer à exercer les fonctions suivantes :

- **Assurer** la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés notamment aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité
- **Participer** au sein d'une équipe à la mise en place d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- **Construire** une relation de qualité avec les mineurs
- **Participer** à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
- **Encadrer** et animer la vie quotidienne et les activités
- **Accompagner** les jeunes dans la réalisation de leurs projets

Cette formation va vous permettre de développer les aptitudes suivantes :

- **Transmettre** et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité
- **Situer** son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- **Construire** une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination
- **D'apporter**, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés



LE BAFA – Mode d'emploi

Avant de s'inscrire...

- Avoir 17 ans révolus le premier jour du stage
- Ne pas avoir été frappé par une incapacité pénale « article L.133-6 du code de l'action sociale et des familles, ni faire l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès des mineurs en application de l'article 227-10 du même code ».
- Faire votre inscription administrative sur le site : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd, afin d'avoir un numéro d'inscription (vous pouvez la faire 3 mois avant).

Comment s'inscrire ?

Compléter la fiche d'inscription que vous trouverez sur notre site internet. Cette fiche doit être envoyée par mail : formation@gpas.fr ou par courrier au GPAS Bretagne.

Elle doit être accompagnée d'un chèque de 150 euros d'arrhes. Le règlement du solde est à effectuer lors du premier jour du stage. Il est possible de payer en plusieurs mensualités, ainsi qu'en chèques vacances. Une convocation vous sera adressée dans les 15 jours qui précèdent le stage. Elle vous précisera le lieu, les moyens d'accès, les horaires et les documents à apporter.

À savoir !

Avant l'inscription, des informations sur notre projet éducatif, la mission éducative des Accueils Collectifs de Mineurs et sur le cursus de formation BAFA vous seront communiquées. Ces informations sont visibles sur notre site internet.

Les aides financières

Selon votre situation personnelle, vous pouvez solliciter des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental de votre département, de la Mutualité Sociale Agricole ou encore des comités d'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter par mail ou nous appeler au 02 98 05 23 88.